



5201 - La différence entre l'adoption d'un orphelin et sa simple prise en charge

question

De nombreux réfugiés kosovars viennent s'installer aux Etats Unis d'Amérique. Parfois ils sont pris en charge par des organisations caritatives chrétiennes. Certains frères (en islam) veulent prendre en charge les orphelins et les installer chez eux pour les nourrir. Un cheikh dit que cela est interdit car l'islam n'autorise pas l'adoption plénière et n'encourage pas les gens à prendre en charge des orphelins. L'islam nous permet-il d'adopter un orphelin sans changer son nom d'origine? L'enfant adopté peut-il être considéré comme l'enfant de son adoptant?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il y a des différences entre l'adoption et la simple prise en charge:

a) s'agissant de l'adoption, elle consiste à intégrer un orphelin dans sa famille biologique et lui transmettre son nom de famille. Dans ce cas, les parentes du père adoptif ne peuvent pas être épousées par l'adopté. Les enfants du père adoptif seraient des frères et soeurs de l'orphelin, et les frères du père adoptif ses oncles paternels par adoption, etc. C'est ainsi que se présentait la pratique anté islamique. Les appellations qui en ont découlé avaient affecté des compagnons tels Miqdad ibn al-Aswad , dont le père s'appelait Amre alors qu'il reste plus connus sous son affiliation à son père adoptif , al-Aswad. Cette pratique était en vigueur au début de l'islam avant d'être abrogée comme on le voit dans le célèbre récit concernant Zayd ibn al-Haritha, auparavant appelé Zayd fils de Muhammad. Il épousa puis répudia Zaynab bint Djahsh.

b) Anas rapporte: « A la fin du délai de viduité de Zaynab, le Messenger d'Allah a dit à Zayd ibn Haritha: va lui parler de moi (de son désir de l'épouser). Zayd s'est rendu auprès d'elle alors



qu'elle préparait une patte et lui a dit: Je t'apporte une bonne nouvelle, ô Zaynab. Le Messenger d'Allah m'a envoyé pour te parler de lui. Elle a dit: **Je ne ferai rien sans avoir consulté mon Maître.** Elle s'est ensuite rendue à son lieu de prière...Plus tard, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) s'est joint à elle. C'est à cet évènement qui est la cause de la révélation de la parole d'Allah: «Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfait, tout comme toi-même l'avais comblé: **Garde pour toi ton épouse et crains Allah,** et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. Puis quand Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté» (Coran,33:37) (Rapporté par Mouslim,1428)

b) Allah le Très-haut a interdit l'adoption parce qu'elle entraîne la perte de la filiation qu'on nous a donné l'ordre de préserver. Abou Dharr (P.A.a) a rapporté avoir entendu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: **Tout individu qui s'affilie sciemment à un autre qui n'est pas son père devient infidèle. Tout individu qui se réclame de gens auxquels il est étranger doit se préparer à occuper sa place en enfer.** (Rapporté par al-Boukhari,3317) et Mouslim,61) Devenir infidèle signifie commettre un acte caractéristique des infidèles, à savoir déclarer illicite ce qu'Allah a rendu licite et vice vers. Mais cela ne veut pas dire que l'intéressé a renié sa religion.

L'interdiction à l'orphelin adopté d'épouser les filles de son père adoptif revient à interdire un acte qu'Allah le Très-haut n'a pas interdit. Permettre à l'adopté de jouir de l'héritage du père adoptif revient encore à rendre licite ce qu'Allah a interdit car la succession est un droit réservé aux enfants biologiques. Cette pratique peut susciter la haine et le ressentiment entre l'adopté et les enfants de son père adoptif. Car ces derniers perdent des droits dont l'adopté va bénéficier indument et ils savent qu'il ne mérite pas ses droits.

Quant à la simple prise en charge, elle consiste à accueillir l'orphelin chez soi ou ailleurs sans lui donner son nom et sans aller jusqu'à lui rendre le licite illicite ou inversement comme c'est le cas dans l'adoption plénière. Ici, l'auteur de la prise en charge n'est qu'un généreux bienfaiteur inspiré



par Allah le Très-haut.

Aucune comparaison n'est permise entre un tel auteur d'une prise en charge et un adoptant sous prétexte que les deux se ressemblent et que la prise en charge de l'orphelin est bien prônée par l'islam.

Le Très-haut dit: « sur ce monde et sur l'au-delà! Et ils t'interrogent au sujet des orphelins. Dis: **Leur faire du bien est la meilleure action. Si vous vous mêlez à eux, ce sont alors vos frères [en religion]. Allah distingue celui qui sème le désordre de celui qui fait le bien. Et si Allah avait voulu, Il vous aurait accablés. Certes Allah est Puissant et Sage.** (Coran,2:220)

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a fait de la prise en charge durable d'un orphelin la cause de l'accès à son voisinage au paradis. Selon Sahel ibn Saad, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Celui qui prend un orphelin en charge sera avec moi au paradis comme ça. Il dit ceci en faisant un geste de ses doigts indexe et majeur en les écartant légèrement.** (Rapporté par al-Boukhari (4998).

Nous attirons l'attention de tous que quand les orphelins adoptés deviennent adultes , il faut les séparer des femmes et filles de leurs adoptants afin d'éviter de doubler une bonne oeuvre d'une mauvaise. Il faut savoir aussi que l'enfant pris en charge peut être belle et désirable bien que mineure. Dans ce cas, il faut bien que l'adoptant surveille ses enfants à lui pour les empêcher de commettre des actes prohibés dans leurs relations avec les orphelins car cela peut provoquer des dégâts difficiles à réparer.

Cela dit, nous encourageons nos frères en islam à prendre en charge des orphelins car cet acte est au coeur des moeurs caractéristiques des personnes jouissant d'un don divin qui leur inspire l'amour du bien, notamment la compassion envers les orphelins et les pauvres, sentiment dont nos coreligionnaires kosovars et tchéchènes tant éprouvés et torturés ont besoin. Nous demandons à Allah le Très-haut de les soulager et dissiper leurs soucis et autres grandes difficultés.

Allah le sait mieux